

Choisir son mode de transport

Au moment de programmer un voyage, se pose toujours à l'organisateur le problème du choix. Sont à prendre en compte les besoins et les moyens, mais aussi le lieu et la durée du séjour, la distance et l'itinéraire, l'âge et l'état physique des voyageurs et leur nombre.

1. LE TRAIN

Avantages :

- Le prix revient souvent moins élevé mais le règlement se fait d'avance.
- Les enfants peuvent se déplacer, marcher, aller d'un compartiment à l'autre, d'où une certaine détente.
- La restauration à partir de paniers-repas ou casse-croûte est plus aisée et ne nécessite pas d'arrêt.
- La ponctualité est assurée.
- L'impression de sécurité est plus grande.
- Découverte d'un moyen de transport peu connu des enfants.

Inconvénients :

- Les voyageurs sont tributaires du lieu de prise en charge, de l'horaire, du trajet, des arrêts.
- L'utilisation d'un second moyen de transport est souvent nécessaire : transfert de gare à gare et de gare d'arrivée au lieu d'hébergement.
- Problème des correspondances et des bagages, en particulier pour de jeunes enfants.
- Nécessité d'une surveillance constante et rapprochée, lors des arrêts et sur les quais de gare, en particulier.
- Respect du nombre de voyageurs ou obligation de formalité de dernière minute.

Conseils :

- prévoir le transfert des valises entre deux trains.
- penser à demander des couchettes équipées de sécurité à la SNCF.

2. L'AUTOCAR

Avantages :

- Souplesse dans l'organisation et le déroulement du voyage : le trajet peut être adapté aux besoins. Pour les horaires, on peut pallier aux imprévus : retardataires, durée mal estimée des visites.
- L'autocar conduit de porte à porte.
- L'autocar est de plus en plus confortable : toilettes, vidéo, couchettes.
- Les modalités de règlement sont en général plus souples.
- Existence d'un répertoire départemental.

Inconvénients :

- Le prix revient plus élevé pour des petits groupes peut devenir intéressant à partir d'un certain nombre de voyageurs.
- Risque d'encombrements routiers (bien penser aux horaires et à ses jours de déplacement)
- Risque du « mal des transports ».
- Risque de dépendance par rapport au chauffeur.

Conseils : mettre en place une convention avec le transporteur, comprenant :

- les contractants,
- la date, les lieux de prise en charge, les horaires, l'itinéraire, les arrêts, le nombre de participants,
- le tarif (coût autoroute, hébergement ou repas du chauffeur...),
- les modalités de règlement,
- l'indication « le transporteur s'engage à transporter le groupe en se conformant aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur »,
- les solutions de remplacement prévues par le transporteur pour faire face à une immobilisation du véhicule.